



Commission scolaire du Lac-Abitibi
Secrétariat général

Document de gestion # 800,206

**Cadre de référence
Approche orientante à l'école**

Approuvé par le Conseil des commissaires le 16 janvier 2003 : résolution C-03-005

Table des matières

	Page
1. Introduction	3
2. Problèmes relevés.....	4
3. Conséquences.....	4
4. Les défis.....	4
5. Définition.....	5
6. L'objectif	5
7. Complémentarité des rôles.....	5
8. Les assises.....	6
8.1 Programme de formation de l'école québécoise.....	6
8.1.1 Services d'enseignement.....	6
8.1.2 Domaine général de formation.....	6
8.1.3 Compétences transversales.....	6
8.2. Régime pédagogique.....	6
8.3 Construction de l'identité.....	7
8.3.1 Structurer son identité.....	7
8.3.2 Coopérer.....	7
8.4 Typologie de Holland.....	7
8.5 Phases du développement vocationnel.....	7
8.6 Éducation au travail.....	8
Conclusion	8
Annexe	10

1. Introduction

La préoccupation première de la commission scolaire du Lac-Abitibi est d'assurer la réussite éducative de tous les élèves inscrits dans ses écoles et ses centres.

La loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique et le programme de formation de l'école québécoise réaffirment l'importance de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles pour bien préparer les jeunes à faire face aux défis de plus en plus nombreux qu'ils devront relever dans la société et sur le marché du travail, à la fin de leurs études.

L'approche orientante est une démarche concertée entre la commission scolaire, les directions d'établissements, les professionnels, les enseignants et les partenaires afin de mettre en place les services individuels et collectifs intégrés au plan de réussite et au projet éducatif d'un établissement (annexe I) Cette approche constitue un outil au service du projet éducatif favorisant l'accomplissement de la mission éducative de l'établissement :

Instruire en faisant référence aux programmes disciplinaires et aux professions pour contextualiser des apprentissages.

Socialiser lorsque l'élève s'engage dans des activités de vie scolaire lui permettant d'établir des contacts avec des personnes issues du monde du travail.

Qualifier par des activités et des services visant la connaissance de soi et le développement vocationnel offerts à l'élève tout au long de son parcours scolaire et favorisant le choix d'un programme secondaire professionnel, collégial ou universitaire menant au marché du travail.

2. Problèmes relevés:

- Faiblesse des liens entre les apprentissages scolaires et la vie courante;
- Faiblesse de l'effectif professionnel chargé du soutien des élèves et allongement des listes d'attente pour consultation;
- Approche reposant presque exclusivement sur l'aide professionnelle;
- Soutien souvent apporté sur le tard, c'est-à-dire, à partir de la 3^e secondaire;
- Méconnaissance chez les jeunes des réalités du marché du travail, des différents métiers et des différentes professions;
- Méconnaissance des exigences associées aux divers cheminements scolaires menant aux qualifications;
- Confusion des jeunes devant leur orientation;
- Absence de concertation entre les différents organismes offrant des services d'intégration socioprofessionnels.

3. Conséquences:

- Absence de projet d'avenir, abandon scolaire ou prolongation des études;
- Proportion importante de jeunes qui, à la fin du secondaire, ont une idée peu précise de leur choix de carrière;
- Nombreux changements de programmes à l'enseignement supérieur et prolongation des études;
- Faible nombre d'inscriptions à la formation professionnelle et technique (avec pour corollaire une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs de l'économie);
- Choix professionnels limités par les stéréotypes sexistes.

4. Les défis:

- Stimuler plus tôt dès le primaire le développement vocationnel et permettre un cheminement progressif du début à la fin du secondaire;
- Intégrer des éléments d'information et d'orientation aux programmes disciplinaires;
- Offrir des activités favorisant le développement de l'identité et le cheminement vocationnel, grâce à un travail d'équipe à l'interne et à un partenariat avec la communauté;
- Rendre disponible des outils adéquats et à jour en matière d'information et d'orientation;
- Assurer une aide individuelle aux élèves(conseillance) en complémentarité aux activités collectives offertes.

5. Définition:

Une approche orientante est une démarche impliquant:

- La concertation entre une équipe-école et ses partenaires;
- L'établissement d'objectifs et la mise en place de services individuels et collectifs, d'outils et d'activités scolaires et parascolaires visant à accompagner l'élève dans le développement de son identité et dans son cheminement vocationnel;
- L'intégration d'activités et de services au plan de réussite et au projet éducatif d'un établissement et non d'un simple cumul d'actions isolées engageant peu l'équipe-école.

6. L'objectif:

- Stimuler la connaissance de soi, de ses centres d'intérêts et de ses aptitudes, ainsi que des divers métiers et professions;
- Favoriser l'émergence d'un projet de cheminement scolaire et de carrière;
- Susciter l'intérêt pour les études et la motivation;
- Diminuer l'échec et l'abandon scolaires, prévenir l'allongement indu des études et les changements de programmes;
- *Accroître la réussite et la qualification.*

7. Complémentarité des rôles:

- L'élève, comme premier responsable de sa formation et de son orientation;
- L'enseignant, pour aider l'élève dans le développement de son identité et mettre en évidence les liens entre les apprentissages disciplinaires et les réalités du monde du travail, il travaille en collaboration avec le professionnel de l'information ou de l'orientation;
- Le professionnel de l'information ou de l'orientation, à titre d'expert, pour aider l'élève et ses parents, l'enseignant ainsi que la direction;
- Le personnel technique (ex.: bibliothèque) pour aider l'élève dans l'organisation d'activités de la vie scolaire ou dans la recherche d'information scolaire et professionnelle;
- La direction et le conseil d'établissement, comme leaders du projet éducatif et responsable de la mise en place d'une approche orientante au sein de l'école;
- Le parent, pour aider son enfant dans sa quête d'identité et dans l'exploration de ses talents et aptitudes;
- La commission scolaire, comme promotrice d'une approche orientante et comme aide aux écoles (ressources, soutien, conseil);
- La communauté(travailleurs, employeurs, établissements de formation, organismes),pour appuyer l'équipe-école , par exemple en accueillant l'élève dans un milieu de travail ou en participant à des activités à l'école.

8. Les assises

- Programme de formation de l'école québécoise
- Régime pédagogique
- Construction de l'identité
- Typologie de John Holland
- Phases du développement vocationnel
- Éducation au travail

8.1 Programme de formation de l'école québécoise

8.1.1 Services d'enseignement

- L'approche orientante peut rejoindre tous les éléments du programme de formation et **plus particulièrement:**

8.1.2 Domaine général de formation «Orientation et entrepreneuriat»

Axes de développement

- Conscience de soi, de son potentiel et de ses modes d'actualisation;
- Appropriation des stratégies liées à un projet;
- Connaissance du monde travail, des rôles sociaux, des métiers et des professions.

8.1.3 Compétences transversales

- D'ordre intellectuel: exploiter l'information;
- D'ordre méthodologique: exploiter les technologies de l'information et de la communication (TIC);
- D'ordre personnel et social: structurer son identité et coopérer.

8.2 Régime pédagogique

Services éducatifs et complémentaires comportant 4 programmes offrant des services:

- De soutien;
- De vie scolaire;
- D'aide à l'élève;
- De promotion et de prévention.

8.3 Construction de l'identité

Deux compétences transversales d'ordre personnel et social:

8.3.1 Structurer son identité

Composantes de la compétence :

- S'ouvrir aux stimulations environnantes;
- Prendre conscience de sa place parmi les autres;
- Mettre à profit ses ressources personnelles.

8.3.2 Coopérer

Composantes de la compétence :

- Interagir avec ouverture d'esprit dans différents contextes;
- Contribuer au travail collectif;
- Tirer profit du travail en collaboration.

Tous les domaines d'apprentissage contribuent également à développer l'identité.

8.4 Typologie de Holland

Selon cette typologie, on peut retrouver six grands types de la personnalité ou six grandes dimensions de la personnalité vocationnelle:

- **Le Réaliste:** qui est à l'aise dans le concret, le manuel, le plein air, l'aventure;
- **L'Investigateur:** qui est à l'aise dans la solution de problèmes, la logique, les sciences;
- **L'Artistique:** qui est à l'aise dans la création artistique, l'imaginaire, la nouveauté;
- **Le Social:** qui est à l'aise dans les rapports humains, l'écoute, la coopération;
- **L'Entreprenant:** qui est à l'aise dans le leadership, la persuasion, la direction;
- **Le Conventionnel:** qui est à l'aise dans l'ordre, la routine, la précision.

8.5. Phases du développement vocationnel

- Exploration (de soi, de l'environnement scolaire, des métiers et des professions);
- Cristallisation / clarification;
- Spécification;
- Réalisation.

Il est cependant à noter que le processus n'est pas nécessairement linéaire et qu'il peut aussi y avoir des mouvements de retour à une étape précédente pour reconsidérer certains aspects.

Un travail d'éveil à la connaissance de soi, à l'estime de soi et à l'existence de multiples professions peut être amorcé dès le primaire et au secondaire.

8.6 Éducation au travail

- **Infusion:** Intégration des notions au développement de carrière dans les activités d'enseignement;
- **Collaboration:** Concertation entre les différents partenaires: Enseignants / l' équipe-école / la communauté.

L'éducation au travail vise à faciliter la préparation des élèves au travail par l' apport de liens significatifs dans les apprentissages scolaires grâce à la collaboration de toute la communauté au projet éducatif.

Conclusion:

Le cadre théorique que nous nous sommes donnés nous offre une vue d'ensemble de ce que nous considérons être une approche orientante permettant d'élaborer à partir du programme de formation pour les jeunes, des activités interdisciplinaires vécues de façon réfléchie et structurée en information et orientation scolaires et professionnelles.

Le contenu des activités interdisciplinaires doivent tenir compte des idées que nous proposons des théories telles celles d'Holland et de plusieurs autres.

Les parents et les intervenants du milieu doivent également être associés à cette approche. En somme, il s'agit d'un travail d'équipe qui un jour offrira aux jeunes québécois la possibilité d'acquérir leur autonomie à travers une société orientante.

RÉFÉRENCES:

L'approche " École orientante" (Commission scolaire des Laurentides)

Projet Horizéin " L'approche orientante " (Commission scolaire René Levesque)

ANNEXE I

L'approche orientante à la CSLA

Au terme de la démarche, une école serait *orientante* si elle répondait, par l'affirmative, aux sept questions suivantes:

1. Est-ce que le concept d'approche orientante a été intégré au projet éducatif ?
2. Est-ce que les orientations précises ont été élaborées et actualisées dans un plan d'action ?
3. Le concept a-t-il été approprié par l'ensemble du personnel ?
4. Des moyens concrets sont-ils offerts aux élèves ?
5. Est-ce que les parents ont été informés afin de les aider à accompagner leur enfant ?
6. Des liens avec les groupes socio-économiques environnants ont-ils été établis pour agir en concertation sur la démarche des jeunes ?
7. Est-ce que la démarche favorisera la diminution du décrochage et de l'absentéisme ?